
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 28 OCT 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.0406 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de dix (10) élèves Conseillers d'Education Féminine, session 2019.

Ce sont :

CONSEILLERS D'EDUCATION FÉMININE

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	BORRO FATIMATA	248267	27/08/81
2	COULIBALY MARTHE	307596	30/07/87
3	GANEMTORE SALAMATA	277109	10/12/86
4	HEBIE MAHAMADOU	105333	13/05/80
5	HEMA/COMPAORE ROSINE	119763	13/03/83
6	ILBOUDO ZENABO	119769	19/12/83
7	KABORE SALMATA	105330	20/11/78
8	KOALA KOUKA NOELIE	277112	25/12/85
9	NIGNAN JULE KARANINI	119777	31/12/79
10	SANA ZAKARIA	109276	31/12/83
11	SANOGO LASSINA	105331	13/01/77
12	SANOU TERE	105364	31/12/82
13	SAWADOGO/NABOLLE SIDBEWENDE AGUERATA	119776	05/05/83
14	SORE ABDOULAYE	277116	31/12/86
15	YAMEOGO TAREBZANGA JOSEPHINE	248266	22/06/82

Arrêté la présente liste à 15 nom(s).

CONSEILLERS D'EDUCATION FÉMININE

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général


SOULEYMANE LENGANE

